

Cote du document: EB 2013/110/R.19/Rev.1  
Point de l'ordre du jour: 10 a) v)  
Date: 11 décembre 2013  
Distribution: Publique  
Original: Français

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport du Président**

### **Proposition de prêt à la République du Sénégal pour le**

### **Projet d'appui aux filières agricoles – extension**

#### **Note pour les représentants au Conseil d'administration**

##### Responsables:

##### Questions techniques:

##### **Luyaku Loko Nsimpasi**

Chargé de programme de pays  
téléphone: +221 33 859 67 57  
courriel: l.nsimpasi@ifad.org

##### Transmission des documents:

##### **Deirdre McGrenra**

Chef du Bureau des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dixième session  
Rome, 10-12 décembre 2013

---

Pour: **Approbation**

## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Carte de la zone du projet</b>	<b>iii</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>iv</b>
<b>Recommandation d'approbation</b>	<b>1</b>
<b>I. Contexte stratégique et justification</b>	<b>1</b>
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
<b>II. Description du projet</b>	<b>2</b>
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectifs de développement du projet	2
C. Composantes/résultats	3
<b>III. Exécution du projet</b>	<b>3</b>
A. Approche	3
B. Cadre organisationnel	4
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	4
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	5
E. Supervision	6
<b>IV. Coût, financement et avantages du projet</b>	<b>6</b>
A. Coût du projet	6
B. Financement du projet	6
C. Résumé des avantages et analyse économique	7
D. Durabilité	8
E. Identification et atténuation des risques	8
<b>V. Considérations d'ordre institutionnel</b>	<b>8</b>
A. Respect des politiques du FIDA	8
B. Alignement et harmonisation	9
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	9
D. Participation à l'élaboration des politiques	9
<b>VI. Instruments et pouvoirs juridiques</b>	<b>9</b>
<b>VII. Recommandation</b>	<b>10</b>
<b>Annexe</b>	
Accord de financement négocié	11
<b>Appendice</b>	
Cadre logique	

## **Sigles et acronymes**

LOASP	Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale
MAER	Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural
MPER	Microentreprise et petite entreprise rurale
PAFA	Projet d'appui aux filières agricoles
PNIA	Programme national d'investissement agricole
PTBA	Plan de travail et budget annuel
S&E	Suivi-évaluation
SNDES	Stratégie nationale de développement économique et social
UCGP	Unité de coordination et de gestion

# Carte de la zone du projet

## Sénégal

Projet d'appui aux filières agricoles – Extension

Rapport du Président



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 17-10-2013

## République du Sénégal

### Projet d'appui aux filières agricoles – extension (PAFA-E)

#### Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Emprunteur:</b>	République du Sénégal
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural
<b>Coût total du projet:</b>	50,4 millions d'USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	22,6 millions de DTS (équivalant approximativement à 34,7 millions d'USD)
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>Contribution de l'emprunteur:</b>	12,7 millions d'USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	3 millions d'USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Supervision directe par le FIDA

## Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République du Sénégal au titre de l'extension du Projet d'appui aux filières agricoles, telle qu'elle figure au paragraphe 48.

## Proposition de prêt à la République du Sénégal pour le Projet d'appui aux filières agricoles – extension (PAFA-E)

### I. Contexte stratégique et justification

#### A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Les mesures et les orientations prises par le Gouvernement sénégalais en faveur du développement économique et social et du secteur rural sont énoncées dans les différents cadres d'orientation du pays, notamment: i) la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP); ii) la Stratégie nationale de développement économique et social (SNDES); iii) le Programme national d'investissement agricole (PNIA) adopté dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA); et iv) le Plan national de développement de l'élevage (PNDE), qui constitue le cadre de mise en œuvre de la LOASP dans le secteur de l'élevage.
2. En 2011, la population du Sénégal était estimée à 12,8 millions d'habitants. Avec un taux de croissance de 2,9%, elle devrait atteindre 14 millions en 2015. La population est à dominante rurale (54%), avec un profil démographique qui met en évidence l'importance numérique des femmes (52%) et une structuration relativement jeune: un habitant sur deux est âgé de moins de 19 ans et 71,2% des Sénégalais ont moins de 30 ans<sup>1</sup>. Elle est caractérisée par des taux élevés de chômage et de sous-emploi: une personne sur cinq seulement travaille à plein temps au Sénégal<sup>2</sup>, et les jeunes, qui constituent une part importante de la population active, sont les plus touchés par le chômage.
3. Le secteur agricole emploie près de la moitié des Sénégalais tandis que 70% de la population rurale vit d'activités liées à l'agriculture. Parmi les ménages les plus pauvres, la part de l'emploi agricole reste très importante. Le secteur est dominé par de petites exploitations familiales – près de 31% des exploitations ont une superficie de moins d'un hectare, 70% de moins de cinq hectares et près de 91% de moins de dix hectares. La sécurité alimentaire et la génération de revenus en milieu rural dépendent largement de systèmes de production pluviale, principalement axés sur la culture céréalière, notamment le riz, le mil et l'arachide.
4. Le Sénégal dispose de ressources en terres arables considérables – 3,8 millions d'hectares, dont 2,5 millions d'hectares sont effectivement exploités (soit 65%). Sur un potentiel de terres irrigables de 350 000 hectares, 105 000 hectares sont exploités (soit 30%). De plus, le pays est riche en ressources en eau, estimées à 35 milliards de mètres cubes par an renouvelables, dont 31 milliards en eaux de surface et 4 milliards de mètres cubes en eaux souterraines, faiblement mobilisées. Malgré ces atouts considérables, l'agriculture sénégalaise est confrontée à deux défis majeurs: i) le pays importe près de 70% de ses besoins alimentaires alors que plus de 60% des actifs sont engagés dans l'agriculture vivrière, et il est également un importateur net de viande; et ii) une large partie de la population n'a pas accès à

<sup>1</sup> Agence nationale de la statistique et de la démographie. Situation socioéconomique du Sénégal 2011.

<sup>2</sup> SNDES 2013-2017.

une alimentation suffisante et vit en situation de pauvreté, en particulier en milieu rural.

5. Le secteur agricole sénégalais continue à faire face à diverses contraintes: faiblesse et irrégularité de la pluviométrie; dégradation des sols; insuffisance de semences de bonne qualité et d'engrais; large recours à des techniques traditionnelles à faible productivité; faiblesse des services d'appui technique; manque d'accès au financement; enclavement de certaines zones à fort potentiel productif; faible valorisation du potentiel hydraulique (65% du potentiel); inadéquation de la politique foncière; absence d'intégration aux filières et faible structuration autour de celles-ci; prise en compte insuffisante des résultats de la recherche; et difficultés d'accès aux marchés et faible valorisation des produits exportés.

## **B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats**

6. Le Projet d'appui aux filières agricoles – extension (PAFA-E) contribuera à la réalisation des objectifs de la SNDES, en particulier ceux de l'axe 1 relatifs à la croissance, la productivité et la création de richesses; du PNIA, qui est aligné sur les objectifs du PDDAA, en l'occurrence les objectifs stratégiques 1, 3, 5 et 7. Le projet a été formulé dans le cadre du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2011-2015, approuvé en 2010, et vise à atteindre l'objectif stratégique 1 relatif à l'accès des petits producteurs et de leurs organisations à des services et des infrastructures de production efficaces, à des technologies appropriées et aux marchés. Le projet fait partie du programme de pays. Il met à profit les résultats et acquis du PAFA et de projets antérieurs (Projet d'appui aux micro-entreprises rurales, Projet de développement agricole dans le département de Matam, Projet d'aménagement et de développement villageois, Projet d'organisation et de gestion villageoises).

## **II. Description du projet**

### **A. Zone d'intervention et groupe cible**

7. Le projet couvrira: i) le bassin arachidier centre et nord – zone d'intervention actuelle du PAFA – couvrant les régions de Kaolack, Fatick, Kaffrine et Diourbel; et ii) la région agropastorale de Louga. La zone couverte par le projet s'étend sur 27% du territoire national et regroupe 35% de la population, soit environ 4 500 000 habitants, dont la structure révèle une forte proportion de jeunes de la tranche d'âge de 15 à 25 ans et une prédominance de femmes, soit 52%, voire plus dans les zones à forte tendance migratoire masculine et des jeunes, notamment dans la région de Louga.
8. Le groupe cible du projet comprendra les petits producteurs agricoles et les petits éleveurs membres des organisations de producteurs (OP) et d'éleveurs, au sein desquelles il veillera à intégrer les ménages les plus vulnérables, les jeunes ainsi que les femmes et leurs organisations. Le projet ciblera également d'autres acteurs économiques, en l'occurrence les microentreprises et les petites entreprises rurales (MPER) de services, prioritairement conduites par les jeunes, en amont et en aval des filières retenues, les opérateurs de marché (OM) et les structures publiques et privées qui fournissent les produits et les services nécessaires au développement de filières ciblées.

### **B. Objectifs de développement du projet**

9. L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration durable des moyens d'existence des exploitations familiales du bassin arachidier centre et nord et de la zone sylvopastorale ouest, à travers leur insertion dans des filières rentables et diversifiées. Son objectif spécifique est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des petits producteurs (agriculteurs et éleveurs), et de créer des emplois durables et rémunérateurs pour les ruraux, en particulier les

jeunes et les femmes. Les principaux résultats attendus sont: i) l'augmentation de la production et l'amélioration de la productivité agricole; ii) l'accroissement de la valeur de la production additionnelle grâce aux accords contractuels passés entre les OP et les OM; et iii) l'autonomisation des organisations professionnelles agricoles s'agissant de la fourniture de services sociaux et économiques à leurs membres.

### C. Composantes/résultats

10. **Composante 1: diversification agricole et accès aux marchés.** Cette composante vise à accroître la productivité et la production agricoles, à valoriser la production et à améliorer la commercialisation des produits. Pour ce faire, le projet facilitera l'accès durable des petits producteurs: i) aux facteurs de production et aux innovations technologiques; ii) aux infrastructures de production et de commercialisation; iii) aux conseils agricoles; et iv) au financement des activités de collecte, de conditionnement et de transformation pour une meilleure mise en marché.
11. **Composante 2: développement et structuration des filières.** Le premier résultat attendu de cette composante est une meilleure structuration des OP (organisations de producteurs à la base, unions et faïtières) pour en faire des acteurs efficaces aux fins du développement des filières; et le second résultat est la consolidation ou la mise en place d'une organisation interprofessionnelle pour chaque filière retenue, à même de défendre efficacement les intérêts de la filière. Le projet appuiera les OP faïtières dans l'élaboration du plan stratégique et de plans d'action annuels pour leur développement institutionnel. Ces plans comprendront des actions dans divers domaines (renforcement des capacités, appui au développement institutionnel).
12. **Composante 3: gestion des savoirs, coordination et suivi-évaluation.** La composante vise à appuyer la gestion du programme de pays et l'unité de coordination dans les domaines suivants: i) coordination; ii) suivi-évaluation; iii) gestion logistique; et iv) liaison entre les acteurs, en particulier le comité de pilotage.

## III. Exécution du projet

### A. Approche

13. Le projet proposé fera partie du programme de pays du FIDA au Sénégal, qui est censé fédérer les interventions, et transposer et reproduire à plus grande échelle les succès obtenus. Le projet mettra à profit, transposera et reproduira à plus grande échelle les acquis des projets, en cours et achevés, notamment en matière de contractualisation commerciale, de structuration, de capitalisation et d'autonomisation des OP, de développement de l'entrepreneuriat rural et de fourniture de services économiques en amont et en aval des filières, de gestion des ressources naturelles et de développement de l'élevage sur la base du modèle des unités pastorales, et de développement des sociétés d'intensification de la production agricole.
14. Le projet sous-traitera l'exécution des activités à des prestataires de services publics, associatifs ou privés par le biais d'appels d'offres compétitifs, sur la base d'un cahier des charges et en fonction des compétences et de l'expérience. Il répondra à la demande et aux besoins du marché, avec les OP et les OM comme principaux acteurs.
15. La durée du projet est de six ans. Durant les deux premières années, les activités du PAFA et celles du PAFA-E seront menées parallèlement. Un examen à mi-parcours mené conjointement par le FIDA et le gouvernement est prévu au cours de la troisième année d'exécution (2016). Cet examen coïncidera avec l'achèvement du PAFA et permettra de tirer des enseignements sur le plan de la stratégie et de la



mise en œuvre du projet, qui guideront la formulation du nouveau COSOP pour le Sénégal (2016-2020).

## **B. Cadre organisationnel**

16. La gestion et la coordination de la mise en œuvre du projet seront assurées par l'unité de coordination et de gestion (UCGP) actuelle du PAFA. La tutelle administrative du projet sera assurée par le Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural (MAER). Le comité de pilotage sera le même que celui du PAFA. Il sera l'organe d'orientation, d'approbation du plan de travail et budget annuel (PTBA) et de suivi du projet. La composition sera élargie afin d'inclure les OP et leurs faïtières. La présidence du comité de pilotage sera assurée par le MAER, et la vice-présidence par le Ministère de l'élevage. L'UCGP assurera le secrétariat du comité de pilotage. Le mandat de ce comité sera élargi au PAFA-E dans une optique de rationalisation institutionnelle.
17. Les organismes publics d'exécution (Agence nationale de conseil agricole et rural, agence régionale de développement), les OP et leurs faïtières seront chargés d'appuyer l'UCGP dans la mise en œuvre des activités, auxquels s'ajouteront le Centre de suivi écologique, les directions régionales du développement rural, les services régionaux de l'élevage et les agences associatives (Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture, Agence d'exécution des projets), partenaires des OP et OM dans la mise en œuvre des activités.

## **C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs**

18. Les activités du projet seront présentées chaque année sous la forme d'un PTBA, préparé avec l'appui des partenaires d'exécution sur la base des plans stratégiques des tables-filières. Il s'agit des plans d'action annuels (plan d'affaires) des OP faïtières reflétant les besoins de leurs membres (ménages d'agriculteurs et d'éleveurs/MPER) et des communautés rurales. Le projet de PTBA comprend un résumé des résultats obtenus l'année précédente ainsi qu'une analyse des principales contraintes auxquelles le projet a dû faire face et des mesures d'atténuation, une description détaillée des activités de l'année concernée, les coûts unitaires et globaux, les indicateurs de suivi, les modalités d'exécution, l'origine et l'utilisation des fonds et un plan de passation des marchés pour les 18 premiers mois faisant partie intégrante du PTBA. Le suivi-évaluation (S&E) permettra de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du projet, ses effets et son impact sur les groupes cibles. De plus, il regroupera et analysera des indicateurs spécifiques relatifs au Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI). Il le fera également pour les indicateurs relatifs à l'environnement et aux effets du changement climatique. Il disposera de passerelles avec les autres systèmes d'information (système de suivi sectoriel, etc.), avec l'établissement d'indicateurs communs.
19. Le projet actualisera le manuel de S&E du PAFA avant le démarrage du projet. Ce nouveau manuel sera discuté et partagé avec tous les acteurs, et décrira le système de S&E, son organisation, les modalités d'exécution, les acteurs et leurs responsabilités ainsi que les différents moyens de collecte et de diffusion.
20. Le projet appuiera la collecte et la diffusion d'informations utiles aux acteurs des filières au niveau local, régional et national, ainsi que l'exploitation des activités et des méthodes mises en œuvre par les projets cofinancés par le FIDA.
21. La gestion et le partage des savoirs se feront à travers: i) l'organisation annuelle d'ateliers-bilans et d'ateliers périodiques d'autoévaluation participative des organisations professionnelles d'agriculteurs (OPA) et des organisations professionnelles d'éleveurs (OPE); ii) la réalisation d'études thématiques ponctuelles; et iii) la production et la diffusion de supports écrits (publication régulière d'un bulletin d'information du projet) et audiovisuels via les radios locales, régionales et nationales.

## **D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance**

22. **Gestion financière.** Une analyse des options de gestion financière du projet a été réalisée durant la phase de conception. Il en ressort que le système de gestion financière du MAER ne permet pas à l'heure actuelle de répondre aux exigences du FIDA, et il a été décidé, de concert avec la partie sénégalaise, qu'une unité de gestion du projet (UGP) dotée d'une autonomie administrative et financière serait chargée de la mise en œuvre du PAFA-E. La gestion et la coordination du PAFA-E seront confiées à l'UGP existante du PAFA, qui a l'expérience de la gestion financière et dispose de ressources humaines qualifiées. Une évaluation du système de gestion financière proposé a été conduite afin de vérifier sa conformité aux exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire. Le risque est jugé modéré et il sera atténué par les mesures suivantes: un plan d'appui et de formation du Service administratif et financier des PAFA/PAFA-E; le renforcement du personnel financier en cas de besoin sur la base d'une évaluation conduite un an après le démarrage; l'harmonisation des procédures de comptabilité et de gestion financière des financements PAFA et PAFA-E, et la mise à jour du manuel des procédures avant le démarrage du PAFA-E; l'élaboration conjointe des PTBA et du plan de passation des marchés pour les financements, et la présentation de rapports financiers conjoints au FIDA et au ministère de tutelle, sur une base trimestrielle; et le renforcement des mesures de contrôle grâce au rôle prévu pour la Cellule d'appui aux projets du Ministère des finances (voir paragraphe 26).
23. La mise à jour du manuel des procédures du PAFA afin d'intégrer le financement PAFA-E figurera au nombre des conditions de décaissement du financement.
24. **Flux de fonds.** Les ressources du PAFA-E seront mises à la disposition du projet à travers un compte désigné administré par le Ministère des finances. Le compte désigné sera alimenté par une avance qui pourra être réapprovisionnée sur la base de justificatifs appropriés indiquant que les retraits précédents ont été effectués pour des dépenses autorisées. Les ressources requises seront transférées au projet par le Ministère des finances sur un compte de projet ouvert à Kaolack et administré par le coordonnateur et le responsable administratif et financier. Un sous-compte de projet sera ouvert au niveau de chaque antenne et alimenté à partir du compte de projet pour les dépenses de fonctionnement des antennes.
25. **Passation des marchés.** En matière d'acquisition de biens et de services, le projet veillera à ce que les travaux, les fournitures et les services de consultants à financer dans le cadre de l'accord de financement soient conformes au code de passation des marchés en vigueur au Sénégal. Le projet se conformera rigoureusement au manuel et aux pratiques du PAFA, qu'il contribuera à améliorer. Au démarrage du projet, le plan détaillé de passation des marchés sur 18 mois, préparé durant la formulation, sera actualisé par l'UCGP et soumis au FIDA pour avis de non-objection. Ce plan sera combiné à celui du PAFA afin de bénéficier d'économies d'échelle, de simplifier les procédures de passation des marchés et de faciliter la gestion des contrats. Il indiquera, pour chaque marché, la méthode et les seuils proposés. Ce plan sera l'une des conditions préalables au décaissement du financement. Chaque année, un plan annuel de passation de marchés sera élaboré et intégré au PTBA. Avant d'être mis en œuvre, il devra être approuvé par le comité de pilotage et faire l'objet d'un avis de non-objection de la part du FIDA.
26. **Vérification.** Les comptes et la gestion du projet seront vérifiés une fois l'an par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, et les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six mois après la clôture de l'exercice. Les mesures de vérification seront renforcées par la Cellule d'appui aux projets du Ministère des finances, qui sera chargée d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits, ce pour pallier la non-disponibilité d'une fonction d'audit interne au sein du MAER. La vérification du rapportage financier et du contrôle interne se fera également lors des missions de supervision.

27. **Changement climatique et environnement.** Le projet aura un impact limité et à long terme positif sur l'environnement, grâce à différentes mesures d'atténuation, à savoir: i) la restauration de la fertilité du sol; ii) les différents aménagements hydroagricoles permettant une utilisation correcte des eaux, aussi bien de surface que souterraines; et iii) l'augmentation de la productivité agricole moyennant l'utilisation rationnelle d'engrais et de semences améliorées.
28. **Gouvernance.** Un cadre de bonne gouvernance a été inclus dans le rapport de conception du projet et ses annexes. Il aborde les aspects importants de la gouvernance tels que l'anticorruption, la responsabilité, l'évaluation de la gestion financière et le système de passation des marchés, l'audit interne et externe, et l'arrangement institutionnel pour la mise en œuvre du projet. Ce cadre vise à assurer: i) la transparence de l'information dans le domaine public; ii) la responsabilisation dans l'utilisation des ressources; et iii) la participation des personnes ayant une voix dans les décisions susceptibles de les toucher. La participation des communautés concernées à toutes les étapes du projet pourra améliorer les résultats de développement tout en réduisant les possibilités de fraude et de corruption.

## **E. Supervision**

29. La supervision du projet sera assurée directement par le bureau de pays du FIDA à Dakar, avec la participation des membres de l'équipe de gestion du programme de pays, à raison de deux missions de supervision par an pour assurer le suivi de la performance et de l'impact du projet. Des missions de suivi seront régulièrement effectuées, selon une fréquence qui sera fonction des besoins. Des appuis techniques spécifiques réguliers de proximité seront fournis par le bureau de Dakar sur la base des besoins identifiés par les missions de suivi et de supervision. Les missions de supervision porteront sur le suivi de la mise en œuvre, l'obtention de résultats, d'effets et d'impacts, et l'efficacité des acquis institutionnels et techniques qui seront consolidés et reproduits à plus grande échelle. Les comptes de projet seront vérifiés chaque année, conformément aux directives du FIDA en la matière.

## **IV. Coût, financement et avantages du projet**

### **A. Coût du projet**

30. Le projet sera mis en œuvre sur six ans. Le coût total du projet, y compris les imprévus physiques et financiers, s'élève à 50,4 millions d'USD. Les coûts de base sont de 46,2 millions d'USD. Les imprévus sont estimés à 4,2 millions d'USD, et les taxes à 5,1 millions d'USD, soit 10% du coût total. Les investissements sont estimés à 43,4 millions d'USD, soit 86,2% du coût total, et les dépenses de fonctionnement à 7,0 millions d'USD, soit 14% du coût total.

### **B. Financement du projet**

31. Le FIDA financera le projet pour un montant équivalent à 34,7 millions d'USD, soit 68,9% du coût total du projet, ce qui représente la totalité du montant alloué au Sénégal au titre du système d'allocation fondé sur la performance pour la période 2013-2015.
32. Les principaux financeurs du projet sont le Gouvernement sénégalais, le FIDA et les bénéficiaires. Le FIDA contribuera pour un montant équivalent à 34,7 millions d'USD sous la forme d'un prêt à des conditions particulièrement favorables. La contribution du gouvernement s'élève à l'équivalent de 12,7 millions d'USD, dont 7,6 millions d'USD pour les investissements dans l'hydraulique agricole et pastorale, et 5,1 millions d'USD correspondant aux droits et taxes, soit une contribution totale du gouvernement représentant 25,2% du coût total. La contribution des bénéficiaires est estimée à 3,0 millions d'USD, soit 6% du coût total du projet. On trouvera aux tableaux ci-après les coûts estimatifs du projet, par composante et catégorie de dépenses, et par source de financement.

Tableau 1  
**Projet d'appui aux filières agricoles – extension**  
**Composantes par financeur**  
(en milliers d'USD)

	FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)		Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%				
<b>A. Appui à l'amélioration de l'offre de produits, à leur valorisation et mise en marché</b>												
1. Accès aux facteurs de production et aux innovations technologiques	6 126	69,5	1 302	14,8	1 387	15,7	8 815	17,5	3 218	4 295	1 302	
2. Accès aux services de conseil	1 696	100,0	-	-	-	-	1 696	3,4	-	1 696	-	
3. Infrastructures d'irrigation	2 150	39,3	2 925	53,5	395	7,2	5 470	10,9	1 915	2 724	831	
4. Infrastructures pastorales et gestion des unités pastorales	3 690	37,0	5 574	55,9	709	7,1	9 973	19,8	3 396	5 108	1 470	
5. Infrastructures et actions post-récolte	4 143	64,2	1 812	28,1	503	7,8	6 458	12,8	1 971	3 599	888	
6. Appui à la mise en marché	457	94,5	27	5,5	-	-	484	1,0	69	389	27	
<b>Sous-total appui à l'amélioration de l'offre de produits, à leur valorisation et mise en marché</b>	<b>18 263</b>	<b>55,5</b>	<b>11 639</b>	<b>35,4</b>	<b>2 995</b>	<b>9,1</b>	<b>32 897</b>	<b>65,3</b>	<b>10 567</b>	<b>17 811</b>	<b>4 518</b>	
B. Structuration des filières et professionnalisation des acteurs	8 793	97,8	196	2,2	-	-	8 988	17,8	644	8 149	196	
C. Organisation et gestion du projet	7 642	90,1	842	9,9	-	-	8 484	16,8	1 071	7 071	342	
<b>Total COÛT DU PROJET</b>	<b>34 698</b>	<b>68,9</b>	<b>12 677</b>	<b>25,2</b>	<b>2 995</b>	<b>5,9</b>	<b>50 369</b>	<b>100,0</b>	<b>12 282</b>	<b>33 031</b>	<b>5 056</b>	

Tableau 2  
**Projet d'appui aux filières agricoles – extension**  
**Catégories de dépenses par financeur**  
(en milliers d'USD)

	FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)		Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%				
<b>I. Coûts d'investissement</b>												
A. Génie civil et rural	8 444	40,6	10 778	51,9	1 553	7,5	20 776	41,2	7 271	10 346	3 158	
B. Appui aux sous-projets	5 009	100,0	-	-	-	-	5 009	9,9	-	5 009	-	
C. Moyens de transport	375	67,2	183	32,8	-	-	559	1,1	335	40	183	
D. Équipements	120	76,0	38	24,0	-	-	157	0,3	79	41	38	
E. Formation et ateliers	3 263	100,0	-	-	-	-	3 263	6,5	-	3 263	-	
F. Études	927	100,0	-	-	-	-	927	1,8	-	927	-	
<b>G. Assistance technique</b>												
Expertise nationale	32	84,8	6	15,2	-	-	38	0,1	-	32	6	
H. Prestation de services	1 558	84,8	279	15,2	-	-	1 838	3,6	919	640	279	
I. Fonds de sous-projets	6 326	69,1	1 392	15,2	1 442	15,7	9 160	18,2	3 330	4 437	1 392	
J. Protocole d'accord	1 673	100,0	-	-	-	-	1 673	3,3	-	1 673	-	
<b>Total coûts d'investissement</b>	<b>27 729</b>	<b>63,9</b>	<b>12 677</b>	<b>29,2</b>	<b>2 995</b>	<b>6,9</b>	<b>43 400</b>	<b>86,2</b>	<b>11 935</b>	<b>26 409</b>	<b>5 056</b>	
<b>II. Dépenses récurrentes</b>												
A. Salaires et indemnités	5 580	100,0	-	-	-	-	5 580	11,1	-	5 580	-	
B. Entretien et fonctionnement	1 390	100,0	0	-	-	-	1 390	2,8	347	1 042	-	
<b>Total dépenses récurrentes</b>	<b>6 969</b>	<b>100,0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 969</b>	<b>13,8</b>	<b>347</b>	<b>6 622</b>	<b>-</b>	
<b>Total COÛT DU PROJET</b>	<b>34 698</b>	<b>68,9</b>	<b>12 677</b>	<b>25,2</b>	<b>2 995</b>	<b>5,9</b>	<b>50 369</b>	<b>100,0</b>	<b>12 282</b>	<b>33 031</b>	<b>5 056</b>	

## C. Résumé des avantages et analyse économique

33. Les principaux avantages attendus du projet sont: i) l'accroissement et la diversification de la production et des revenus tirés de l'agriculture et de l'élevage, grâce à l'augmentation des rendements des cultures pluviales (mil, niébé, sésame) et des cultures maraîchères irriguées du fait de l'utilisation de semences sélectionnées et d'intrants connexes (engrais, produits phytosanitaires), à la création de périmètres maraîchers irrigués, à la mise en place de bergeries et de poulaillers familiaux améliorés et au renforcement de l'appui-conseil; ii) la réduction notable des pertes après-récolte grâce à l'introduction de techniques appropriées de récolte et de stockage/conservation; iii) la hausse des prix à la production et l'augmentation des quantités commercialisées par suite de la mise en relation directe des petits producteurs avec les opérateurs de marché et au renforcement de leurs capacités commerciales et de négociation; iv) la création d'emplois en zones rurales, grâce notamment au développement de MPER en amont et en aval de la production; et v) le renforcement des capacités des OP.
34. Une série d'activités touchera directement les femmes, les jeunes et les plus vulnérables. La production maraîchère, l'élevage de volaille et de petits ruminants, et la transformation des produits sont des activités généralement gérées par les femmes. Les jeunes seront encouragés à s'engager dans le secteur agricole à

différents niveaux des filières, par exemple comme artisans pour la fabrication, l'entretien et la réparation des équipements agricoles, prestataires de services de travaux mécanisés (labour, battage), fournisseurs d'intrants, associés aux sociétés d'intensification de la production agricole

## **D. Durabilité**

35. La stratégie d'intervention du projet repose, dès le démarrage, sur la recherche de la durabilité des avantages, des effets et de l'impact des interventions. Les éléments de durabilité ont été systématiquement pris en compte dans la conception du projet et des activités y contribuant en lien avec les résultats du projet.
36. **Accès aux facteurs de production et aux technologies.** L'intégration et le renforcement de l'accès des plus pauvres aux intrants sont conçus de manière à générer, à moyen terme, une capacité d'autofinancement ou d'accès des OP au financement des banques pour mieux servir leurs membres. Le schéma proposé, qui associe une éducation à l'épargne, un appui à l'accès au crédit, un système de cofinancement dégressif et la contractualisation commerciale, est un important élément de durabilité. En matière d'environnement après-récolte et de valorisation de la production, la mise en relation durable et mutuellement avantageuse des OP avec le marché est un gage de durabilité, avec la construction progressive d'un "esprit" entrepreneurial gagnant-gagnant entre les OP et les OM. Le renforcement des capacités des OP dans le domaine de la préparation des contrats et de leur respect ainsi que dans le domaine de la négociation constitue une garantie de durabilité. L'autonomisation des OP que vise le projet moyennant le renforcement de leurs capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles pour une fourniture efficace et efficiente de services socioéconomiques utiles à leurs membres est une garantie de durabilité.

## **E. Identification et atténuation des risques**

37. Les risques identifiés sont faibles à l'exception de deux qui sont de niveau moyen: i) l'insuffisance des compétences et de la disponibilité des partenaires d'exécution; et ii) le changement climatique. Concernant le premier risque, l'actualisation du répertoire des prestataires et des OM élaboré par le PAFA et le partenariat avec d'autres projets œuvrant dans la zone devraient permettre de l'atténuer. Concernant le risque climatique et l'impact environnemental, le projet comprend des mesures d'atténuation de l'impact du changement climatique et d'adaptation en ce sens: a) planification participative et concertée avec les autres partenaires et activités de restauration de la fertilité des sols et de lutte contre leur dégradation; b) suivi pluviométrique et météorologique avec le "système d'alerte rapide"; c) sensibilisation et formation des OP et de conseils d'exploitation familiale à la gestion des risques climatiques; et d) promotion et adoption de variétés à cycles courts, peu exigeantes en eau et résistantes aux différents stress inhérents aux perturbations climatiques. Ces mesures permettraient d'atténuer l'impact des risques liés au changement climatique. Les risques liés aux aspects fiduciaires sont traités dans la partie III.D du présent rapport.

## **V. Considérations d'ordre institutionnel**

### **A. Respect des politiques du FIDA**

38. Les directives du projet sont conformes au mandat et au Cadre stratégique du FIDA. Le projet est parfaitement aligné sur les objectifs stratégiques du FIDA, dans le sens où le renforcement de l'accès au marché ainsi que des capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles des OP contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et à accroître les revenus des petits producteurs, et ce durablement. Le projet est conforme à la politique du FIDA en matière d'environnement et aura un impact limité et positif à long terme sur celui-ci. Il a été classé en catégorie B sur la base des Procédures d'évaluation environnementale et sociale du FIDA.

39. L'approche du projet s'agissant du développement de filières, d'accès au marché et de reproduction à plus grande échelle est en harmonie avec la politique du FIDA en la matière. Si les conditions sont remplies, le projet mettra à profit, consolidera, transposera et reproduira à plus grande échelle les acquis du PAFA et d'autres projets, notamment la contractualisation commerciale; la structuration, le renforcement des capacités et l'autonomisation des OP; le développement de l'entrepreneuriat rural et la fourniture de services économiques en amont et en aval des filières; la gestion des ressources naturelles et le développement de l'élevage sur la base du modèle des unités pastorales; et la création d'emplois pour les jeunes à travers les sociétés d'intensification de la production agricole.

## **B. Alignement et harmonisation**

40. Les objectifs visés par le projet sont conformes aux mesures et orientations prises par le Gouvernement sénégalais en faveur du développement économique et social et du secteur agricole et rural. Ils s'inscrivent dans le droit fil de la LOASP, qui définit sur 20 ans les dispositions générales et les grandes orientations pour un développement du secteur agricole dans une optique de réduction de la pauvreté. Ils sont en harmonie avec les objectifs de la SNDES (2013-2017) visant à accélérer la croissance économique et à améliorer la productivité. Ils répondent parfaitement aux objectifs du PNIA adopté dans le cadre du PDDAA ainsi qu'à ceux du PNDE.
41. Le projet s'inscrit dans le droit fil des stratégies nationales de développement et des politiques sectorielles, en particulier de celles du MAER et du Ministère de l'élevage. Les principaux partenaires techniques et financiers travailleront en synergie et en complémentarité dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Des synergies seront créées avec l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI) et l'Agence chinoise de coopération internationale dans le cadre du Programme de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il en sera de même avec la Banque africaine de développement (BAfD) dans le cadre du Projet d'appui aux services agricoles et avec le Programme alimentaire mondial (PAM) dans le cadre de son initiative "Achats au service du progrès".

## **C. Innovations et reproduction à plus grande échelle**

42. La production et le partage des savoirs constituent des éléments clés du projet pour faciliter les ajustements nécessaires du système de connaissances existant dans le pays et assurer la mise en rapport des besoins et des savoirs. Le projet appuiera la collecte et la diffusion d'informations utiles aux acteurs des filières et l'exploitation des activités et méthodes mises en œuvre par les projets cofinancés par le FIDA.
43. La gestion et le partage des savoirs se feront à travers: i) l'organisation annuelle d'ateliers-bilans et d'ateliers périodiques d'autoévaluation participative des OPA et des OPE; ii) la réalisation d'études thématiques ponctuelles; et iii) la production et la diffusion de supports écrits et audiovisuels via la radio.

## **D. Participation à l'élaboration des politiques**

44. En collaboration avec les autres partenaires, le projet contribuera à la concertation sur les politiques pour la promotion de produits financiers adaptés aux petits producteurs.

## **VI. Instruments et pouvoirs juridiques**

45. Un accord de financement entre la République du Sénégal et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
46. La République du Sénégal est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.

47. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## **VII. Recommandation**

48. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Sénégal un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à vingt-deux millions six cent mille droits de tirage spéciaux (22 600 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Kanayo F. Nwanze

## **Accord de financement négocié:**

### **"Projet d'appui aux filières agricoles – Extension (PAFA-E)"**

(Négociations conclues le 29 novembre 2013)

Numéro du prêt: -SN

Nom du projet: Projet d'appui aux filières agricoles - Extension (PAFA-E) ("le Projet")

La République du Sénégal ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

#### **PREAMBULE**

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un prêt à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Projet, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

#### **Section A**

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

#### **Section B**

1. Le montant du prêt FIDA est de vingt-deux millions six cent mille Droits de tirages spéciaux (22 600 000 DTS).
2. Le prêt FIDA est accordé à des conditions particulièrement favorables, soit une commission de service de 0,75% l'an et un délai de remboursement de 40 ans dont un différé d'amortissement de 10 ans, à compter de la date d'approbation du Conseil d'administration du Fonds.



3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt FIDA est l'Euro.
4. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt FIDA sont exigibles le 15 mars et le 15 septembre.
6. Un Compte désigné, libellé en FCFA, destiné à recevoir les fonds provenant du prêt FIDA est ouvert au nom du Projet à Dakar auprès d'une banque commerciale acceptable pour le Fonds.
7. Un Compte de projet, destiné à recevoir les fonds provenant du Compte désigné et libellé en FCFA, est ouvert au nom du Projet à Kaolack auprès d'une banque commerciale. Un sous-compte de projet pour chaque Antenne, est ouvert respectivement à Louga et à Kaffrine auprès d'une banque commerciale acceptable pour le Fonds.
8. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant approximatif de 6,2 milliards de FCFA représentant sa contribution: a) au financement des aménagement hydro-agricoles, pastoraux et autres infrastructures pour un montant de 3,7 milliards de FCFA mobilisés conformément aux procédures du Trésor Public; et b) à la prise en charge par l'Emprunteur de l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens, travaux et services qui seront acquis par le Projet, pour un montant approximatif de 2,5 milliards de FCFA.

### **Section C**

1. L'Agent principal du projet est le Ministère en charge de l'agriculture.
2. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

### **Section D**

Le Fonds assure l'administration du prêt et la supervision du Projet.

### **Section E**

1. Le présent Accord est assujéti à la délivrance d'un avis juridique de la Cour Suprême.
2. Les éléments suivants constituent des conditions générales additionnelles, préalables aux retraits:
  - a) L'Arrêté portant création du PAFA-E a été pris par l'autorité compétente;
  - b) Le Compte désigné a été ouvert et le Projet a été inscrit au Programme triennal d'investissements publics (PTIP);
  - c) Le Manuel des procédures administratives, financières et de gestion du Projet d'appui aux filières agricoles (PAFA) a été mis à jour pour intégrer le financement PAFA-E.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministre de l'économie et des finances  
de la République du Sénégal  
Ministère de l'économie et des finances  
5, rue Carde angle rue René N'Diaye  
BP 4017  
Dakar, Sénégal

Pour le FIDA:

Président  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono, 44  
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du \_\_\_\_\_, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

---

[Nom du Représentant autorisé]  
[Titre]

FONDS INTERNATIONAL DE  
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

---

Kanayo F. Nwanze  
Président

## Annexe 1

### *Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution*

#### **I. Description du Projet**

1. *Zones du Projet.* Le Projet interviendra dans cinq (5) régions à cheval sur deux grandes zones agro-écologiques à fort potentiel de développement, i) le Bassin arachidier Centre et Nord – zone d'intervention actuelle du PAFA – couvrant les régions de Kaolack, Fatick, Kaffrine et Diourbel; et ii) la région agro-pastorale de Louga.

2. *Populations cibles.* Le Projet ciblera principalement les petites exploitations familiales, agricoles et d'élevage, ainsi que les organisations des producteurs agricoles (OPA) et les organisations professionnelles des éleveurs (OPE). Une attention particulière sera portée à l'inclusion des ménages les plus vulnérables, des jeunes des deux sexes ainsi que des femmes et de leurs organisations. Le Projet ciblera également d'autres acteurs économiques, en l'occurrence les micro et petites entreprises rurales (MPER) de services prioritairement pilotées par les jeunes, en amont et en aval des filières retenues; les opérateurs de marché (OM), ainsi que les structures publiques et privées qui délivrent les produits et les services nécessaires au développement des filières ciblées.

3. *Finalité.* L'objectif général du Projet est de contribuer à l'amélioration durable des moyens d'existence des exploitations familiales du Bassin arachidier Centre et Nord et de la Zone sylvo-pastorale Ouest, à travers leur insertion dans des filières profitables et diversifiées, par la densification des activités du PAFA, la consolidation, la réplication et la mise à échelle, dans la zone actuelle de son intervention pour atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires.

4. *Objectifs.* L'objectif spécifique du Projet est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire, les revenus des petits producteurs (agriculteurs et éleveurs) et de créer des emplois durables pour les ruraux, en particulier les jeunes des deux sexes et les femmes.

5. *Composantes.* Les activités du Projet sont structurées autour des composantes suivantes:

#### Composante 1 - Diversification agricole et accès au marché

Les interventions du Projet porteront sur la facilitation de l'accès des petits producteurs agricoles et des éleveurs aux facteurs de production, aux innovations technologiques et au financement; aux infrastructures de production et de mise en marché et à l'appui-conseil agricole. Les activités de la composante sont organisées autour de deux résultats.

a) Amélioration de la production et de la productivité agricoles. L'utilisation d'intrants agricoles de qualité (semences certifiées, engrais en quantités raisonnables et aliments de bétail) à temps et les services et conseils agricoles adaptés, devraient améliorer la productivité et la production des filières sélectionnées;

b) Amélioration de l'écoulement des produits à des prix rémunérateurs. Grâce au désenclavement des zones de production, à la construction des magasins de stockage et à la promotion de la mise en marché à travers des accords contractuels durables entre organisations professionnelles (OP) et OM.

### Composante 2 - Développement et structuration des filières

Le but visé par la composante est le renforcement institutionnel des acteurs qui devront assumer progressivement l'internalisation des services aux membres. Les OP seront au centre du dispositif d'appui du PAFA-E. En conséquence, les actions de la composante seront basées sur la demande des OP présentée sous forme de plans d'action filières.

Les résultats attendus sont:

- a) Les acteurs sont capables de fournir des services de qualité à leurs membres sur la base des plans d'action filières;
- b) Les organisations interprofessionnelles par filière sont capables de mettre en œuvre des actions susceptibles de résoudre les contraintes identifiées au sein de la filière; elles participent au dialogue sur les politiques et formulent des recommandations.

### Composante 3 - Gestion des savoirs, coordination et suivi-évaluation

3.1. *Coordination.* La coordination du Projet sera assurée par l'Unité de coordination du projet (UCP) du PAFA à laquelle le gouvernement a accordé l'autonomie de gestion administrative et financière. L'UCP assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée conformément à la législation nationale. Le personnel de l'UCP sera complété par un spécialiste chargé des filières animales, un spécialiste chargé de l'appui à la professionnalisation des acteurs, un responsable des sous-projets et un comptable. Deux antennes légères seront installées à Louga et à Kaffrine, elles seront dirigées chacune par un chef d'antenne assisté d'un responsable des sous-projets, d'un secrétaire comptable et du personnel d'appui. Des équipements complémentaires tels que véhicules 4x4, ordinateurs et matériel de bureautique, nécessaires au bon fonctionnement de l'UCP seront acquis par le Projet.

3.2. *Gestion des savoirs.* Le Projet soutiendra la migration du dispositif de gestion des savoirs du PAFA en système global de collecte et la diffusion d'informations utiles aux acteurs des filières aux niveaux local, régional et national, ainsi que la capitalisation des activités et méthodes mises en œuvre par les projets du FIDA. À terme, les systèmes de gestion des savoirs du PAFA/PAFA-E et du Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural (PADAER) évolueront vers un système unique dans l'optique Programme-Pays, avec deux pôles de gestion articulés aux deux unités de coordination. À cet effet, des manuels de formation, des guides de bonnes pratiques, des fiches techniques, des posters, des vidéos, des émissions radio et télé seront produits et diffusés, des visites d'échanges organisées.

## **II. Dispositions relatives à l'exécution**

### **A. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET**

#### **1. Agent principal du projet**

Le Ministère chargé de l'agriculture de l'Emprunteur, en sa qualité d'Agent principal du projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.

#### **2. Comité de pilotage**

2.1. *Établissement.* Le pilotage du Projet sera assuré par le Comité de pilotage (CP) élargi du PAFA.

2.2. *Composition.* La composition du CP du PAFA sera élargie pour inclure les OPE.

2.3. *Responsabilités.* Le CP sera l'organe d'orientation, d'approbation du programme de travail et budget annuel (PTBA) et de suivi du Projet. La présidence du CP sera assurée par le Ministère en charge de l'agriculture et la vice-présidence par le Ministère en charge de l'élevage. L'UCP assurera le secrétariat du CP. Le mandat de ce comité sera élargi au PAFA-E dans le sens d'une rationalisation institutionnelle. Le CP s'appuiera sur le Comité technique.

### 3. *Unité de coordination du projet*

3.1. *Établissement.* La coordination du PAFA-E sera assurée l'UCP actuelle du PAFA. Deux antennes seront installées à Louga et à Kaffrine pour assurer le suivi de proximité des activités avec les bénéficiaires.

3.2. *Responsabilités.* L'UCP aura un rôle de coordination, d'élaboration de la stratégie générale, de la gestion financière, de la passation des marchés, du suivi-évaluation de la gestion et du partage des savoirs. Les antennes assureront le suivi rapproché des activités des partenaires et prestataires de services dans les régions. L'UCP, en liaison avec les antennes sera responsable de la coordination des interventions du Projet, de la gestion efficace et transparente des ressources du Projet, de la facilitation du partage de l'information et de la collaboration entre les acteurs.

3.3. *Composition.* L'UCP comprendra du personnel additionnel soit par un spécialiste chargé des filières animales, un spécialiste chargé de l'appui à la professionnalisation des acteurs, un responsable des sous-projets et un comptable. Deux antennes légères seront installées à Louga et à Kaffrine, elles seront dirigées chacune par un chef d'antenne assisté d'un responsable des sous-projets, d'un secrétaire comptable et du personnel d'appui.

## B. MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET PARTENARIATS

L'exécution du Projet se réalisera avec l'appui des services techniques centraux et déconcentrés des Ministères concernés, des Chambres Consulaires, des OP, des ONG et des Agences publiques d'exécution.

## Annexe 2

*Tableau d'affectation des fonds*

1. *Affectation du produit du prêt FIDA.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt FIDA ainsi que le montant du prêt FIDA affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant du prêt affecté (Exprimé en DTS)	% des dépenses autorisées à financer hors contribution des bénéficiaires
I. Équipements et véhicules	290 000	100% HT
II. Appui technique, formation et études	2 470 000	100% HT
III. Conventions et prestations de services	1 900 000	100% HT
IV. Fonds pour les sous-projets	3 710 000	80%
V. Coûts de fonctionnement		
a) Salaires et indemnités	3 270 000	100%
b) Entretien et fonctionnement	820 000	100% HT
VI. Génie civil et rural (à l'exception des activités énumérées au paragraphe 1 c))	4 950 000	100% HT
VII. Appui aux sous-projets (Formations)	2 930 000	100% HT
Non alloué	2 260 000	
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>22 600 000</b>	

b) Les dépenses de formation relatives à la catégorie II excluent les dépenses de formation pour les sous-projets.

c) Les dépenses de génie civil et rural relatives à la catégorie VI, imputées sur le financement FIDA et spécifiées dans le tableau ci-dessus, excluent les dépenses concernant:

- i) l'exécution des travaux d'aménagements et les équipements connexes (région de Kaffrine);
- ii) les ouvrages de mobilisation d'eau, les équipements d'exhaure, les aménagements et équipements à la parcelle liés aux petits sites maraîchers;

- iii) l'adduction d'eau, l'aménagement des mares pastorales, les parcs de vaccination ovins/bovins, les pare-feux, les magasins d'aliments de bétail relatifs aux unités pastorales;
- iv) les magasins de collecte primaire, les magasins de stockage et conditionnement des produits, liés aux infrastructures d'appui à la mise en marché; et
- v) la réhabilitation de postes vétérinaires et de la Direction régionale du développement rural (DRDR)/Service départemental du développement rural (SDDR).

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 130 000 000 FCFA pour des dépenses relevant des catégories III, V b) et VI.

### Annexe 3

#### *Clauses particulières*

Conformément aux dispositions de la Section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, après mise en demeure, en totalité ou en partie, le droit de l’Emprunteur de solliciter des retraits du Compte de prêt FIDA si l’Emprunteur n’a pas respecté l’une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d’avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Suivi et Évaluation.* Le PAFA-E développera un système de suivi-évaluation axé sur les résultats. Pour ce faire, il complétera et actualisera le système du PAFA. Ce système de suivi-évaluation sera conforme aux exigences de l’Emprunteur et du FIDA et sera utilisé comme un outil d’aide à la prise de décisions aux différents niveaux d’exécution du Projet. Le Manuel de suivi-évaluation du PAFA sera amendé dans les six mois suivant l’entrée en vigueur du PAFA-E, pour prendre en compte les nouvelles activités et les nouvelles zones. Le Projet assistera le Ministère de l’élevage et des productions animales (MEPA) et le Ministère de l’agriculture et de l’équipement rural (MAER) afin d’améliorer et consolider leurs systèmes de suivi-évaluation de leurs sous-secteurs respectifs. Une articulation avec les systèmes régionaux existants sera recherchée. Le système appuiera également le MAER, le MEPA et le Ministère de l’économie et des finances pour leur permettre d’assurer le suivi du Projet sur la base de termes de référence précis. Des ressources financières seront consacrées à ce suivi.

2. Le Manuel d’exécution du PAFA sera amendé dans les six mois suivant l’entrée en vigueur du PAFA-E.

3. *Recrutement.* La sélection du personnel du Projet se fera par voie d’appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l’Emprunteur, et sur la base de contrats dont la durée ne pourra excéder la durée du Projet. Le recrutement du personnel additionnel et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés après avis de non objection du FIDA. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations.

4. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l’âge (à l’exception de l’âge limite d’activité), l’appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l’Emprunteur. Cependant, l’Emprunteur s’engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures féminines, notamment aux emplois de cadres à pourvoir dans le cadre du Projet.



# Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables (indicateurs SYGRI avec *)	Sources d'information	Risque/hypothèses
<b>1. Objectif du Projet</b>			
Contribuer à l'amélioration durable des moyens d'existence des exploitations familiales du Bassin Arachidier Centre et Nord et de la Zone Sylvo-pastorale Ouest	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans passe de x% à y%*<sup>3</sup> *</li> <li>- l'indice d'accumulation de biens a augmenté d'au moins 5% pour 50% des ménages ciblés*</li> <li>- La durée de la période de soudure a diminué de x % à y % dans la zone du projet*.*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SNDES</li> <li>- Suivi-évaluation du PNIA, du PNDE, du CSD</li> <li>- Statistiques nationales et enquêtes de référence</li> </ul>	
<b>2. Objectif spécifique</b>			
Améliorer durablement la sécurité alimentaire, les revenus des petits producteurs et créer des emplois durables pour les ruraux, en particulier les jeunes et les femmes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 000 ménages ruraux soit 250 000 personnes (hommes et femmes) sont directement touchés par le projet*</li> <li>- Au moins 300 emplois créés par les MPER dont 75% (225) sont des jeunes (hommes et femmes)</li> <li>- La valeur de la production additionnelle issue des activités soutenues par le projet des ménages ciblés a augmenté d'au moins 15%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport enquêtes situation référence</li> <li>- Rapport d'évaluation à mi-parcours (études d'impact)</li> <li>- Rapport d'évaluation de fin du projet</li> <li>- Statistiques de productions (DAPS/MAER et DEPA/MEL)</li> </ul>	<p>Les conditions climatiques et de marché sont favorables</p> <p>Cadre politique encourageant pour l'autonomisation des OP</p>
<b>3. Résultats</b>			
<b>Composante 1- Développement et Structuration des Filières, et Professionnalisation des Acteurs</b>			
<i>Effet 1</i> : Les OP fournissent durablement des services socio-économiques de qualité à leurs membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50% des OP soutenues par le projet offrent des services d'appui à leurs membres à la satisfaction de ceux- ci*</li> <li>- Au moins 25% des OP de niveau 1 ont atteint le stade d'autonomisation opérationnelle suivant (niveau 2)</li> <li>- Au moins 20% des OP de niveau 2 ont atteint le stade d'autonomisation opérationnelle suivant (niveau 3)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport sur diagnostic et caractérisation, de suivi des OP</li> <li>- Rapport d'auto-évaluation des OP</li> <li>-</li> </ul>	Les OP prennent en compte les préoccupations et les intérêts des petits producteurs, notamment les femmes et les jeunes

<sup>3</sup> Le taux (x) initial sera connu avec l'enquête de référence prévue au démarrage du projet et le taux final (y) sera connu après la deuxième enquête qui aura lieu à la fin du projet.

<i>Effet 2</i> : Les acteurs de la filière, identifient et mettent en œuvre ensemble des actions susceptibles de résoudre les contraintes identifiées au sein de la filière et participent au dialogue sur les politiques et y formulent des recommandations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 25% d'OP représentent les petits producteurs, les femmes et les jeunes dans les cadres de concertation et instances de décisions des "tables filières"</li> <li>- 10 Plans stratégiques de développement et 42 plans d'actions (plan d'affaires) par filière élaborés, exécutés, suivis et évalués</li> <li>- 5 recommandations issues des concertations tables filières présentées pour discussions au niveau national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports</li> <li>- Enquêtes</li> </ul>	Les organisations Interprofessionnelles prennent en compte les préoccupations et les intérêts des producteurs/OP et d'autres acteurs de la filière.
<b>Composante 2 – Diversification Agricole et Accès au Marché</b>			
<b>Effet 3 : la productivité et la production de filières cibles est améliorée durablement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rendements des cultures ciblées ont augmenté d'au moins 50% pour 50% producteurs nouvellement appuyés**</li> <li>- Au moins 75 000 (30%) ménages arrivent à satisfaire leurs besoins annuels en intrants agricoles et d'élevage</li> <li>- Au moins 87 500 (35%) ménages ciblés ont adopté au moins une technologie conseillée (par genre et classe d'âge*)</li> <li>- Au moins 62 500 (25%) ménages ont accès aux crédits de campagne et d'équipement</li> <li>-</li> </ul>	<p>Enquêtes, rapports,</p> <p>Rapports ANCAR, Services élevage et prestataires ; rapports d'activités du projet, Rapport de S-E du projet, Revue à mi-parcours</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le marché national est régulièrement approvisionné en semences améliorées. Produits financiers des banques et IMF adaptés aux besoins et capacités des petits producteurs.</li> </ul>
<b>Effet 4</b> : les OP commercialisent une quantité de produits plus grande et de qualité supérieure dans le cadre d'accords contractuels durables et mutuellement bénéfiques avec des OM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 75% d'OP ont augmenté la part du volume commercialisé de 30%*</li> <li>- 75% binômes OP/OM fonctionnels pendant au moins 3 ans</li> </ul>	<p>Enquêtes</p> <p>Rapports de missions et d'activités</p>	Respect des engagements contractuels